

Le commerce numérique et les consommateurs français dans la mondialisation

La numérisation de l'économie transforme les modes de consommation et d'échange. Grâce à l'exploitation des données de paiements en ligne des consommateurs, les importations numériques sont estimées à 3,9 % de la consommation des ménages en France en 2022 (soit environ 54 milliards d'euros ou 1 800 euros par an par ménage). La structure de ces importations dépend fortement des choix de localisation des géants de l'Internet qui redessinent la géographie des échanges internationaux. La provenance de ces importations est donc fortement concentrée auprès d'un nombre limité de centrales de paiement situées dans quelques pays. Parmi l'ensemble des importations numériques, 19,5 % transitent par le Luxembourg, contre seulement 0,04 % qui proviennent directement de Chine. La moitié des importations numériques de services financiers proviennent d'Irlande et de Lituanie. Globalement, un tiers des achats numériques sont des importations. La composition du panier numérique des Français est distincte selon qu'ils achètent en France ou à l'étranger : ils consomment davantage de services réglementés en France et de services multimédias à l'étranger.

L'analyse du commerce numérique est devenue l'un des enjeux majeurs de l'étude du commerce international. Le commerce numérique, c'est-à-dire « ce qui est livré et/ou commandé numériquement », est le résultat de deux vagues distinctes d'innovations : d'une part, l'utilisation de nouvelles technologies génériques facilitant la rencontre virtuelle entre producteurs et consommateurs (Internet à haut débit, algorithme de recommandations, paiements en ligne sécurisés, etc.) ; d'autre part, l'émergence de nouveaux produits numériques (**streaming**, stockage de données, logiciel en tant que service, etc.).

La numérisation de l'économie a entraîné une augmentation massive des échanges internationaux de biens et services, tant en quantité qu'en variété ► **encadré 1**. Ainsi, [Malgouyres et al. \(2021\)](#) estiment que le déploiement de l'Internet à haut débit en France a provoqué une augmentation de 21 % du taux de croissance des importations agrégées des entreprises entre 1997 et 2007. Aujourd'hui, une seule plateforme de commerce en ligne peut contenir jusqu'à 75 millions de références de produits contre 120 000 dans un supermarché physique [\[Brynjolfsson et al., 2022\]](#). Or, la numérisation de l'économie a aussi fortement accru la participation directe des consommateurs français aux importations de la France via les sites des commerçants étrangers plutôt que par l'intermédiaire de grandes enseignes françaises.

► Encadré 1 – Les enjeux économiques de la mondialisation du commerce numérique

Les recherches récentes montrent que le commerce numérique domestique est une source significative de gains économiques. Du point de vue du consommateur, la majorité de ces gains résulte d'une augmentation de la variété des références plutôt que d'une baisse des coûts de déplacement physique [\[Dolfen et al., 2023\]](#). L'effet variété est quarante fois plus élevé que l'effet prix [\[Brynjolfsson et al., 2022\]](#). Des données avec une dimension internationale, telles que celles utilisées dans cette étude, permettront de prendre en compte d'éventuels gains au commerce numérique international. Ainsi, selon [Malgouyres et al. \(2021\)](#), un choc technologique générique comme le développement de l'Internet à haut débit a augmenté le gain économique du consommateur d'un peu plus de 3 %, principalement grâce à l'augmentation de la productivité des entreprises importatrices induite par la hausse des importations de biens intermédiaires et, dans une moindre mesure, de la hausse des exportations. Les gains générés par la numérisation de l'économie sont cependant inégalement répartis. Les secteurs complémentaires tels que la logistique [\[Bauer, Fernández Guerrero, 2023\]](#), les travailleurs aux compétences complémentaires comme les programmeurs [\[Arvai, Mann, 2021\]](#), les consommateurs de produits numériques [\[Dolfen et al., 2023\]](#) ou encore les consommateurs ruraux [\[Brynjolfsson et al., 2022\]](#) en bénéficient plus que la moyenne. La numérisation de l'économie est aussi un facteur de restructuration des chaînes de valeurs mondiales. Elle facilite la montée en gamme des entreprises en leur permettant de commercialiser des produits plus complexes, à plus fortes valeurs ajoutées [\[Banga, 2022\]](#).

L'absence de données sur ces nouveaux flux commerciaux ne permettait pas de mesurer leur contribution à l'augmentation des échanges internationaux ► **encadré 2**. Cette étude fait une analyse inédite de la consommation en ligne des Français en 2022 mesurée à l'aide de données de paiements par cartes bancaires des clients de banques françaises ► **sources**.

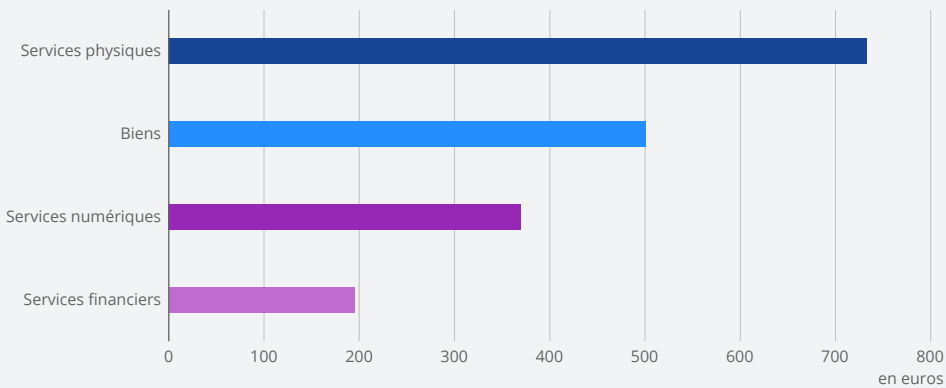
Les importations numériques représentent 3,9 % de la consommation des ménages en France et 1 800 euros par an et par ménage

En 2022, en France, un milliard de transactions en ligne ont été réalisées en direction de terminaux de paiement situés à l'étranger pour un total de 54 milliards d'euros. Celles-ci concernent toutes les catégories de secteurs. Contrairement aux importations françaises traditionnelles, elles ont pour principale source une minorité de pays hébergeant les sièges européens des géants de l'Internet (Luxembourg, Pays-Bas, Irlande, etc.).

En 2022, ces importations numériques s'élèvent à 5,3 % des importations totales et rapportées aux montants mesurés en **balance des paiements**, 3,9 % de la consommation totale des ménages. Chaque ménage a procédé en moyenne à 35 transactions et importé numériquement 1 798 euros de biens et de services.

Les ménages français dépensent en moyenne 733 euros en importations de services dit « physiques », la plus forte composante des importations numériques (40,8 %) ► **figure 1**. Ces services ont la particularité d'être commandés numériquement sur des plateformes étrangères mais ils peuvent être réalisés physiquement en France ou dans un pays tiers. Il s'agit par exemple des réservations de séjours sur Booking.com ou des courses sur l'application Uber. Ces flux de paiements ne sont pas à sens unique : les plateformes concernées rémunèrent une forte proportion de fournisseurs de services français, que ce soit les chauffeurs de VTC, les propriétaires de logements mis en location, les ayants droit des plateformes de streaming, etc. Les biens et services vendus sur ces plateformes incorporent donc souvent un fort contenu français, qui fait l'objet de paiements en sens inverse, paiements non mesurés ici.

► 1. Répartition des importations numériques par ménage français en 2022



Lecture : En 2022, les ménages français importent numériquement en moyenne 733,2 euros de services physiques.

Champ : France, détenteurs de cartes bancaires françaises.

Source : Banque de France, base de données des paiements internationaux à distance.

Les « biens » commandés directement par les internautes depuis des sites étrangers constituent la deuxième dépense importée en ligne : 500 euros par ménage, soit 27,8 % du total. Cela correspond par exemple aux achats sur les plateformes Shein ou Temu. Cependant, les montants enregistrés en ligne sont largement inférieurs aux totaux des importations de biens enregistrés dans la balance des paiements. En effet, la grande majorité des biens est encore importée de manière traditionnelle par des grossistes et intermédiaires français car la massification de l'achat direct par des particuliers français auprès de vendeurs étrangers est un phénomène relativement récent. De plus en raison du fonctionnement des terminaux de paiements en ligne, une plateforme multi-secteurs comme Amazon ne figure typiquement pas dans le total « biens » mais dans le total « services numériques » ► **encadré 2.**

Le troisième poste de dépense correspond aux « services numériques » : 370 euros par personne, soit 20,6 % du total. Il inclut notamment les abonnements multimédias sur des plateformes comme Netflix ou Spotify.

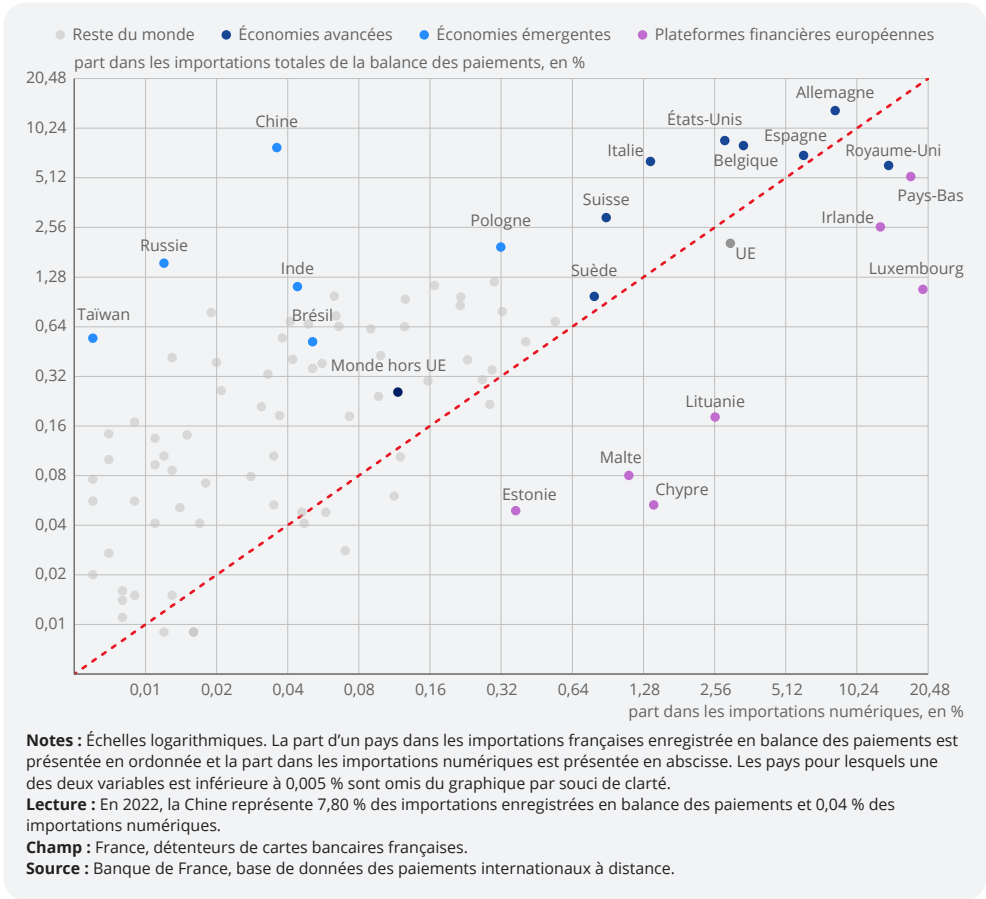
Enfin, les ménages dépensent 195 euros en moyenne en « services financiers », soit 10,8 % des importations numériques. Cela inclut les paiements pour des services financiers (par exemple un abonnement Lydia, qui permet des transferts d'argent entre utilisateurs grâce à un numéro de téléphone) et les versements ou achats d'actifs (cagnottes, **fonds indiciels** ou encore cryptomonnaie).

19,5 % des importations numériques sont issues du Luxembourg, seulement 0,04 % de Chine

Les importations numériques des ménages font apparaître une nouvelle géographie du commerce international, fondée sur la localisation des centres décisionnels et financiers plutôt que sur la localisation des activités de production ou de logistique et transports. La géographie des flux traditionnels de biens et services tend à s'expliquer principalement par trois facteurs : le poids économique de chaque pays, la distance au sein de chaque paire de pays importateur et exportateur et l'isolement géographique de cette paire de pays vis-à-vis du reste du monde. Si le commerce numérique suivait les mêmes déterminants, la corrélation entre la part de chaque pays dans les importations numériques et importations traditionnelles serait de 1. Or, on constate que ce taux est inférieur (environ 0,5), ce qui suggère un niveau de distorsions géographiques notable.

Les importations traditionnelles de la France sont supérieures à ses importations numériques dans la plupart des pays ► **figure 2.** C'est principalement dû à la catégorie des biens, les consommateurs n'important communément pas de matières premières ou de biens intermédiaires. Les plus grands pays producteurs de biens sont donc davantage des exportateurs traditionnels que numériques. La Chine est particulièrement représentative en la matière avec 7,80 % des importations enregistrées en balance des paiements, ce qui la situe au quatrième rang des partenaires commerciaux de la France, mais avec seulement 0,04 % des importations numériques. En effet, les ménages, qui importent numériquement des biens de consommation, le font via des plateformes telles que Amazon ou Shein dont les centres de décision européens sont hébergés respectivement au Luxembourg et en Irlande. De son côté, la Russie était encore en 2022 l'un des principaux fournisseurs de gaz de la France et représentait 1,55 % des importations dans la balance des paiements mais elle était absente des paniers numériques des consommateurs français (0,01 %).

► 2. Répartition internationale des importations par pays et type d'importations en 2022



À l'inverse, les flux numériques sont fortement concentrés vers quelques pays, principalement de petite taille et dont l'économie est très largement orientée vers la production de services numériques et financiers. La part de ces pays dans les transactions numériques est donc très nettement supérieure à celle du commerce traditionnel : il s'agit entre autres du Luxembourg (19,5 % des importations numériques, contre 1,1 % des importations en balance des paiements), des Pays-Bas (17,3 % contre 5,2 %), de l'Irlande (12,9 % contre 2,6 %) et de la Lituanie (2,6 % contre 0,2 %). De manière générale, les exportations vers la France des pays producteurs de services et de plateformes financières sont supérieures sous forme numérique que traditionnelle. La composition du commerce numérique l'explique en partie : les services constituent 26,2 % des importations en balance des paiements, mais 72,8 % des importations numériques. Ainsi, les pays exportateurs de services représentent mécaniquement une plus grande part du commerce numérique que du commerce global.

La moitié des importations numériques de services financiers depuis l'Irlande et la Lituanie

En dépit de leur poids plus faible, les services financiers contribuent eux aussi fortement à la distorsion géographique du commerce numérique. En effet, alors que le secteur financier est largement mondialisé, 93,5 % des paiements des services financiers des ménages sont traités par des terminaux hébergés dans seulement dix pays, tous détenteurs du **passport financier** nécessaire pour opérer en Union européenne. L'Irlande et la Lituanie en effectuent à eux deux près de la moitié (49,1 %). Avec l'Estonie, Malte ou encore Chypre, elles sont devenues un lieu d'implantation privilégié des entreprises de la finance numérique.

La disparité entre commerce traditionnel et commerce numérique est moindre pour les services numériques et physiques. Elle concerne à nouveau le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, mais elle est de moindre ampleur parce que ces pays sont aussi des fournisseurs de services qui sont prépondérants dans la balance des paiements (services de recherche et développement, de conseils, ainsi que d'autres services destinés aux entreprises). En outre, la fourniture de ces services traditionnels est moins concentrée géographiquement et s'étend à d'autres économies avancées comme l'Allemagne, l'Espagne ou les États-Unis.

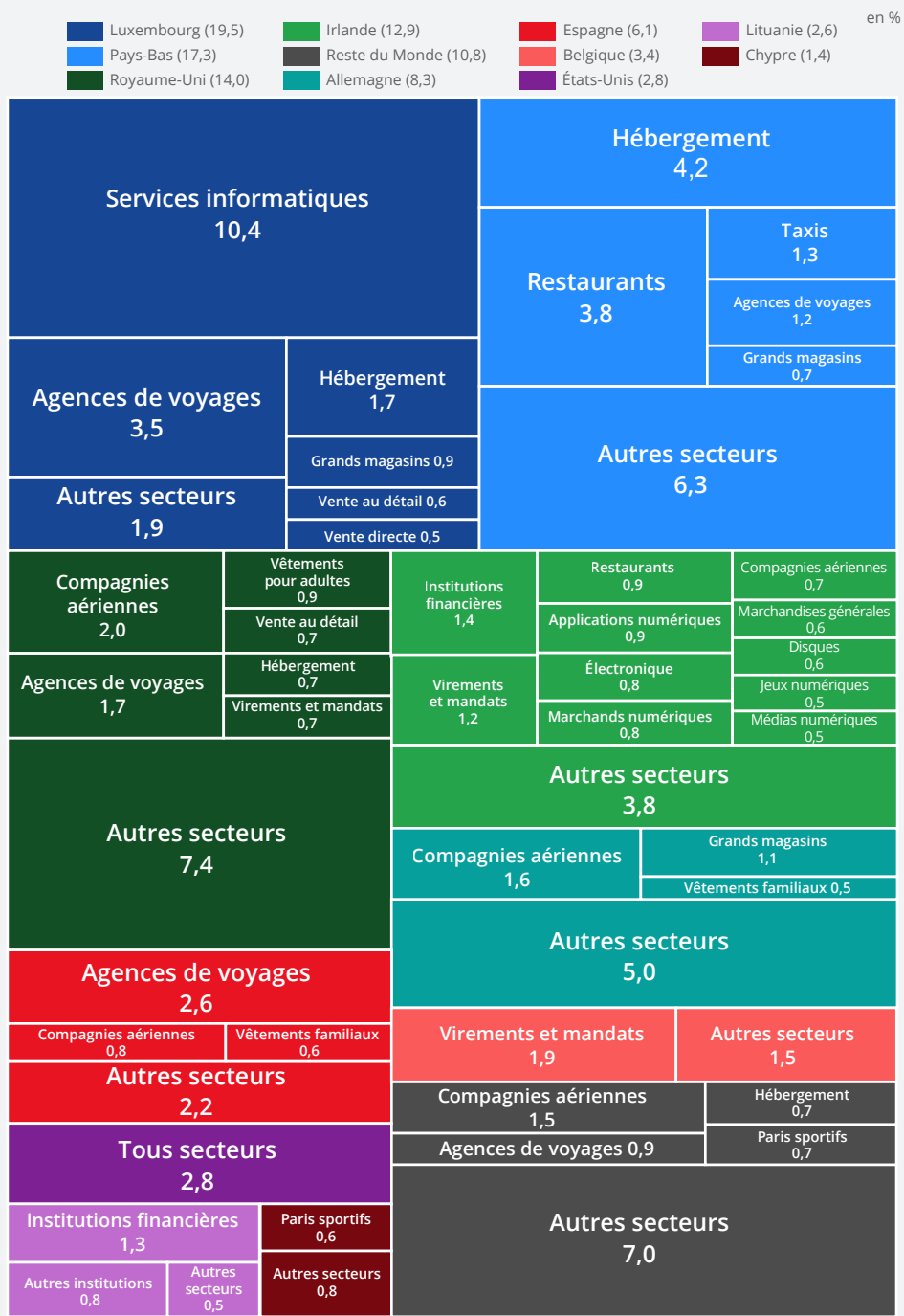
Le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Irlande captent deux tiers des importations numériques

Les flux de commerce numérique sont dominés par quelques pays dont les caractéristiques fiscales et juridiques favorisent l'implantation des plateformes ou des sièges de quelques multinationales dominant l'économie numérique. Les quatre premiers pays (Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Irlande) représentent 64,0 % de l'ensemble des paiements par carte sur des plateformes étrangères et, les dix premiers (avec en plus l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, Chypre, les États-Unis et la Lituanie), 88,4 % ► **figure 3**.

Le premier couple secteur-pays dans les importations numériques françaises est celui des « réseaux informatiques/services d'informations » au Luxembourg (10,4 % des importations numériques). Le deuxième et le troisième sont les secteurs de l'hôtellerie (4,2 %), et de la restauration (3,8 %), tous deux aux Pays-Bas, et le quatrième, le secteur des agences de voyage au Luxembourg (3,5 %). À eux quatre, ces secteurs-pays composent plus d'un cinquième des dépenses numériques à l'étranger. Le déploiement de certaines technologies génériques (**cloud**, internet mobile, etc.) a entraîné la concentration au sein d'une même implantation d'activités (réservations et fonction support des services physiques par exemple), autrefois dispersées dans la multitude des entreprises qui fournissaient le service sous-jacent. Le progrès technologique a permis à des multinationales de choisir de localiser ces activités dans quelques pays, voire quelques villes, présentant des caractéristiques particulièrement avantageuses pour leur fiscalité et leur disponibilité en main d'œuvre qualifiée. Par exemple, le siège d'Airbnb et le siège européen d'Amazon se trouvent au Luxembourg, ceux de Meta et de Google à Dublin en Irlande et ceux de Booking.com et d'Uber à Amsterdam aux Pays-Bas.

Cette numérisation des échanges est encore partielle. En 2022, plus de la moitié des flux d'importations numériques ne sont encore concentrés que sur 10 secteurs parmi plus de 300. Au-delà du top 10, cette pénétration du marché français par des plateformes numériques étrangères concerne aussi des secteurs peu numérisés. Par exemple, alors même que ces services de plateformes n'existaient pas il y a quelques années, 18,4 % des paiements en ligne pour des services d'électriciens commandés et délivrés en France sont d'ores et déjà captés par des plateformes étrangères. Il en est de même pour 9,9 % des paiements pour les services de ménage à domicile ou encore 3,8 % pour les services de plomberie.

► 3. Répartition des importations numériques en France par pays et secteur en 2022



Lecture : En 2022, le secteur des services informatiques au Luxembourg représente 10,4 % des importations numériques.
Champ : France, détenteurs de cartes bancaires françaises.
Source : Banque de France, base de données des paiements internationaux à distance.

Un tiers des achats numériques sont effectués sur des plateformes étrangères

En France, en 2022, les consommateurs ont procédé à trois milliards d'achats sur Internet pour un montant total de 183 milliards d'euros. Un tiers des transactions, et 29 % des montants, ont été effectués sur des plateformes étrangères, la plupart présentes en Union européenne (77 % des importations) ► **figure 4**. Cette ouverture au commerce extérieur reste toutefois inférieure au **taux d'ouverture** aux importations de l'économie en général (37 %). Autrement dit, lorsqu'il effectue ses achats sur internet, le consommateur final a plus recours à des fournisseurs domestiques qu'à des fournisseurs étrangers.

► 4. Importations numériques des ménages par catégorie de biens et services en 2022

Catégorie	Valeur (en milliards d'euros)	Nombre de transactions (en millions)	Part du total (en %)	Taux d'ouverture (en %)	Part du numérique (en %)
Services physiques	22,0	317,7	40,8	36,5	18,1
Biens	16,0	280,9	27,8	21,8	2,0
Services numériques	11,1	420,3	20,6	30,5	8,5
Services financiers	5,9	39,0	10,9	34,0	27,9
Ensemble	53,9	1 057,9	100,0	29,5	5,3

Notes : Somme des transactions de cartes bancaires à distance ne relevant pas de secteurs liés au commerce intra-entreprise. Le taux d'ouverture est calculé comme la somme des paiements en ligne vers le reste du monde divisée par le total des paiements en ligne des Français. La part du numérique est calculée comme la somme des paiements en ligne vers le reste du monde divisée par le montant du commerce enregistré dans la balance des paiements.

Lecture : En 2022, les importations numériques de services physiques ont une valeur de 22,0 milliards d'euros et elles représentent 18,1 % des importations totales de services physiques.

Champ : France, détenteurs de cartes bancaires françaises.

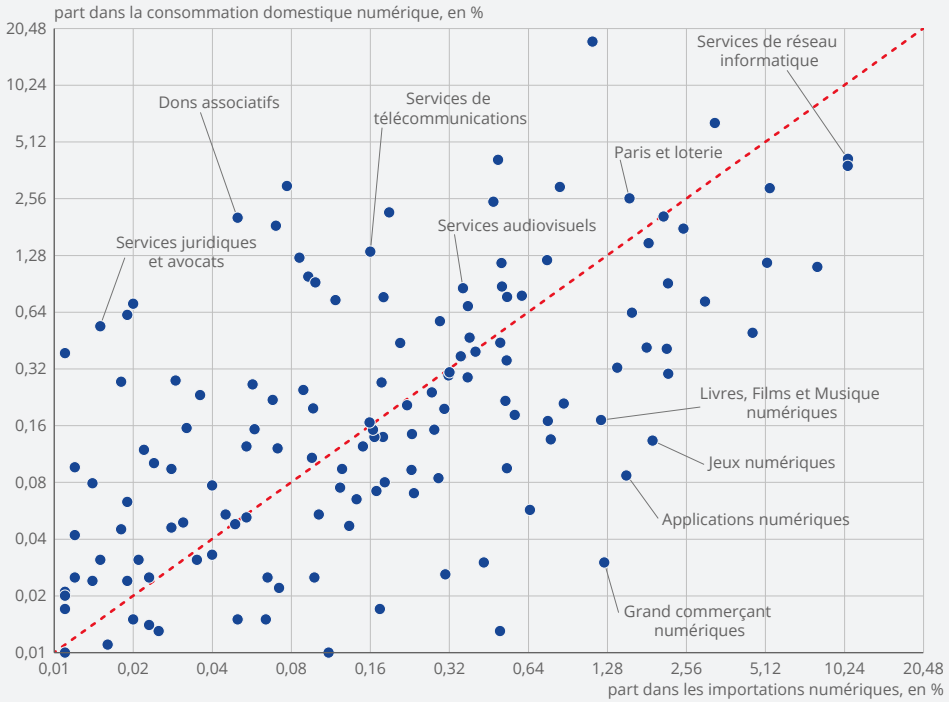
Source : Banque de France, base de données des paiements internationaux à distance.

Un premier élément d'explication de cette différence d'ouverture au commerce extérieur tient à la structure des importations de biens, dont les biens intermédiaires et les matières premières sont une part importante. Or ces derniers sont traditionnellement importés par les entreprises et non par les ménages. Le taux d'ouverture aux importations numériques par les ménages est le plus faible pour les biens de consommation (22 %, pourcentage qui est sous-estimé puisqu'il n'inclut pas les plateformes multi-secteurs tel qu'Amazon ► **encadré 2**). Il est en revanche significativement plus élevé pour les secteurs des services : 37 % pour les services physiques, 34 % pour les services financiers et 31 % pour les services numériques. Les services physiques commandés en ligne (VTC, séjours touristiques, etc.) en sont l'exemple le plus frappant. La composante physique de ces services est très souvent réalisée en France, mais les activités numériques incorporées sont majoritairement effectuées à l'étranger : conception et hébergement de la plateforme, publicité, système de paiement, etc. Ainsi, dans le secteur de la restauration, les Pays-Bas apparaissent comme la première destination devant la France, des paiements en ligne des ménages français.

Davantage de consommation de services réglementés en France et de services multimédias à l'étranger

Lorsqu'une personne navigue sur Internet, il lui est aussi facile d'atteindre un site étranger qu'un site français. La plupart des plateformes susceptibles de vendre à des consommateurs français s'affichent en langue française, à la même vitesse, et sans coûts supplémentaires. Un produit peut donc être acheté en ligne aussi bien à l'étranger qu'en France. Or, il existe des écarts substantiels dans la structure de consommation numérique des Français selon les catégories de service ou de biens et sa nature domestique ou importée ► **figure 5**.

► 5. Part des secteurs dans les consommations numériques domestiques et importées en 2022



Notes : Échelles logarithmiques. La part d'un secteur dans les importations françaises enregistrée en balance des paiements est présentée en ordonnée et la part dans les importations numériques est présentée en abscisse. Les pays pour lesquels une des deux variables est inférieure à 0,01 % sont omis du graphique par souci de clarté.

Lecture : En 2022, le secteur des services de réseau informatique représente 4,2 % de la consommation domestique et 10,6 % des importations numériques.

Champ : France, détenteurs de cartes bancaires françaises.

Source : Banque de France, base de données des paiements internationaux à distance.

La consommation de services numériques est plus polarisée que celle en biens ou en services physiques ou financiers : les consommateurs sont largement contraints de choisir la France pour certains services (paris en ligne, télécom, etc.) mais privilégient l'étranger pour d'autres (jeux vidéo en ligne, applications, etc.). Cette faible présence de fournisseurs domestiques dans ces secteurs numériques pourtant récents suggère un certain degré de spécialisation. Si la localisation initiale de ces activités a pu dépendre de l'environnement réglementaire et fiscal plus avantageux à l'étranger qu'en France, leur extrême concentration géographique dans quelques villes (Luxembourg, Amsterdam ou Dublin) a généré des effets d'agglomération non négligeables. Ces entreprises bénéficient en effet de l'existence d'un écosystème de fournisseurs potentiels, d'un bassin d'emplois spécialisés ou encore d'infrastructures adaptées. À l'inverse, les services où les fournisseurs français dominent le plus tendent à être des secteurs atypiques faisant l'objet de réglementations rendant la concurrence internationale difficile voire impossible. ●

► Encadré 2 – Divergences méthodologiques entre les données bancaires et les données de balance des paiements

Les importations numériques mesurées par les cartes bancaires ne correspondent pas directement aux importations mesurées traditionnellement en balance des paiements. Les logiques d'enregistrement sont différentes. Les données de balance des paiements enregistrent les transactions avec les non-résidents au moment où le changement de propriété du bien ou la fourniture du service a lieu. Les données de paiements par carte enregistrent les transactions des clients de banques localisées en France avec des terminaux de paiements situés à l'étranger au moment de la transaction. La réglementation impose que le choix de la localisation de ce terminal de paiement reflète la présence dans ce même pays d'une activité économique substantielle ► **sources**. Les critères de localisation des activités de paiements et des activités associées (infrastructures informatiques, services financiers et juridiques, etc.) sont fondamentalement différents de ceux de la localisation des activités de production ou logistique. Une autre différence avec la balance des paiements est que les transactions réalisées directement par les ménages tendent à échapper aux collectes de données traditionnelles menées par la Banque de France et la Direction générale des Douanes et Droits Indirects. En effet, la massification de l'achat direct par des particuliers français auprès de vendeurs étrangers est un phénomène relativement récent à l'échelle de l'histoire du commerce international. Les collectes statistiques ciblent donc avant tout les flux réalisés par les entreprises. Les ménages sont ainsi absents du plan de sondage de la mesure du commerce international de services par la Banque de France. Tandis que les importations en Union européenne de colis d'une valeur inférieure à 150 euros, c'est-à-dire ceux typiquement commandés par les ménages, étaient jusqu'en 2021 exemptées d'une déclaration en douane. Ces colis font maintenant l'objet d'une déclaration simplifiée. Mais l'extraordinaire quantité de colis concernés empêchent pour l'instant l'exploitation des données issues de cette nouvelle collecte.

Auteurs :

Timothée Gigout-Magiorani (Banque de France)

Étienne Lavenant (Banque de France)

► Avertissement

Ce dossier et les analyses développées n'engagent que les auteurs et pas la Banque de France et ses membres.

► Définitions

Le **streaming** est une technique de diffusion et de lecture en ligne et en continu de données multimédias, qui permet la diffusion en direct ou en léger différé.

La **balance des paiements** est un état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Pour la France, la balance des paiements est élaborée par la Banque de France, par délégation de la Direction générale du Trésor.

Les **fonds indiciels** ont des placements collectifs qui suivent la performance d'un indice boursier de référence.

Le **passport financier** européen pour les banques et les sociétés de services financiers permet aux entreprises agréées dans n'importe quel État de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE) de commercer librement dans n'importe quel autre État. Ce passeport européen est un élément fondateur du marché unique européen pour les services financiers.

Le **cloud** ou *cloud computing* (informatique en nuage) désigne ici des services informatiques utilisés sur Internet pour accéder à un logiciel, à de la puissance de calcul, à une capacité de stockage, etc.

Le **taux d'ouverture** est calculé comme la somme des paiements en ligne vers le reste du monde divisé par le total des paiements en ligne des Français, ou dans le cas de la balance des paiements, comme les importations divisées par la demande intérieure (PIB plus les importations moins les exportations).

► Sources

Les données utilisées dans ce dossier sont issues d'une collecte trimestrielle de la Banque de France réalisée sur mandat de la Banque centrale européenne auprès des banques commerciales résidentes et des branches françaises des banques étrangères. Cette collecte forme la base de données des paiements internationaux à distance (PID). Celle-ci contient l'ensemble des paiements effectués en ligne par les détenteurs de cartes bancaires françaises vers le reste du monde. L'immense majorité de ces détenteurs sont supposés être résidents français. La base PID couvre en outre les paiements vers la France, ainsi que les paiements en présentiel. Elle s'étend à toutes les cartes bancaires, y compris celles de professionnels. Afin d'illustrer la participation des ménages français à la mondialisation via leurs commandes directes en ligne, ne sont retenues dans cette étude que les transactions à distance associées à des secteurs relevant explicitement ou très probablement de la consommation des ménages plutôt que d'entreprises (grossistes, agences publicitaires, etc.). Le champ concerné est donc celui des ménages mais il est néanmoins aussi susceptible d'inclure des entreprises dans la mesure où celles-ci ont recours au paiement par carte bancaire. La part des cartes bancaires professionnelles est néanmoins minoritaire [Boittelle et al., 2025].

Une observation est identifiée par la combinaison : banque déclarante - pays de destination du paiement - secteur - trimestre. À chaque observation, correspond une valeur totale en euros et un nombre de transactions uniques. La base PID contient 2,2 millions d'observations pour l'année 2022. Ces observations correspondent à un total de 196 milliards d'euros de paiements à distance pour 3,24 milliards de transactions uniques vers le monde entier (y compris la France) réalisées avec des cartes bancaires de clients de banques domiciliées en France. Ces transactions sont réparties en 308 secteurs à quatre positions, les *Merchant Category Codes* (MCC ISO 18245). Le niveau de détail permet de distinguer des secteurs comme, par exemple, « 5815 – Biens numériques Médias – Livres, Films, Musique » ou « 5691 – Magasin de vêtements pour hommes et femmes ».

Les règlements des sociétés de gestion des terminaux de paiements (VISA, Mastercard, etc.) imposent que la localisation du terminal de paiement corresponde effectivement au pays où l'entreprise réalise son activité principale. Le secteur MCC doit lui aussi être défini selon le bien ou le service qui constitue la majorité des ventes de l'entreprise. Tous les paiements réalisés sur Amazon sont comptabilisés vers un unique pays (le Luxembourg) pour un unique code MCC (déterminé en fonction des activités d'Amazon envers tous ses clients, ménages comme entreprises) malgré la diversité des biens et services vendus sur la plateforme.

► Pour en savoir plus

- Arvai K., Mann K., "Consumption inequality in the digital age", n° 890, Banque de France Working Paper, décembre 2022.
- Banga K., "Global value chains and product sophistication in developing countries; the case of Indian manufacturing", *The Journal of International Trade & Economic Development*, vol. 32, n° 4, septembre 2022.
- Bauer A., Fernández Guerrero S., "Effects of e-commerce on local labor markets", n° 16345, juillet 2023.
- Boittelle M., Cupillard É., Jacquot A., Joubert M.-P., Le Goff F., « Les données de transactions par carte bancaire CB », Insee, Courrier des statistiques n° 13, juin 2025.
- Brynjolfsson E., Chen L., Gao X., "Gains from Product Variety: Evidence from a Large Digital Platform", n° 30802, National Bureau of Economic Research, décembre 2022.
- Dolfen, P., Einav L., Klenow P.J., Klopach B., Levin J., Levin L., Best W., "Assessing the gains from e-commerce", *American Economic Journal: Macroeconomics* vol. 15, n° 1, janvier 2023.
- Malgouyres C., Mayer T., Mazet-Sonilhac C., "Technology-induced trade shocks? Evidence from broadband expansion in France", *Journal of International Economics* vol. 133, 2021.